

194

Domaine public

Non à l'exportation d'armes: oui le 24

Au fil des semaines nous avons présenté les arguments en faveur de l'initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes. En constatant que ceux de nos adversaires ne reposent sur aucune donnée rigoureuse. Pas plus le rapport Weber que celui de la commission du Conseil national ne prouvent quoi que ce soit: ils affirment.

Chômage, disparition de l'industrie suisse d'armement, dépendance vis-à-vis de l'étranger, ne sont que des affirmations. Personne n'a pu montrer, chiffres à l'appui, que la Suisse est actuellement autonome en matière d'armement, que les exportations étaient nécessaires pour maintenir notre niveau technique, comment l'interdiction d'exporter pourrait créer du chômage alors que l'industrie métallurgique manque de main-d'œuvre.

Au contraire, l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, dans son rapport « La Suisse doit-elle exporter des armes? » montre, avec les quelques chiffres disponibles, que les arguments contre l'initiative sont plus que fragiles. « ... si l'on étudie attentivement l'argumentation officielle, on peut constater que ni la thèse selon laquelle une interdiction d'exporter, dans le sens de l'initiative, entraînerait la disparition de l'industrie suisse des armements, ni la thèse selon laquelle le maintien du statu quo constitue, dans l'intérêt même de notre défense nationale, la seule alternative à l'interdiction d'exportation d'armes, ne peuvent être considérées comme valables. » (p. 21)

En fait les partisans de l'exportation veulent maintenir la législation en vigueur actuellement. Le gouvernement et les Chambres fédérales n'ont fait aucun effort d'imagination pour l'améliorer. La loi adoptée cet été n'apporte aucune amélioration véritable. Pourquoi cette intransigeance? C'est que, sous le couvert de la défense nationale, dont le citoyen ne remet pas en question le principe, de gros intérêts sont en jeu.

L'Institut de la paix de Stockholom (SIPRI) démontre qu'un niveau élevé de dépenses militaires

donne naissance à des complexes militaires et industriels « qui, afin de perpétuer les circonstances et les conditions dont ils sont issus, exercent inévitablement leur influence sur la politique » (SIPRI Yearbook 1972 version allemande p. 12). La production d'armement découle en partie d'une volonté de défense. Et c'est sur cette volonté que les adversaires de l'initiative comptent pour vaincre le 24 septembre.

Pourtant on sait que dans les pays développés ce sont de plus en plus des impératifs d'ordre économique qui dictent cette production. L'industrie d'armement dépend exclusivement, ou presque, des commandes de l'Etat. Il s'agit donc pour elle de convaincre les autorités des qualités de ses produits. Dans ce but elle pénètre l'administration et les centres de décision en matière de défense nationale (cf. dossier). D'autre part la recherche dans ce domaine coûte cher. Le secteur privé se décharge de ces dépenses sur la collectivité.

Mais les exportations, répliquera-t-on, permettent précisément, en augmentant la production, de diminuer les prix de revient. On nous permettra d'en douter. Jusqu'à preuve du contraire (et donc jusqu'à publication des comptes détaillés des industries d'armement) nous persisterons à croire que l'interdiction d'exporter n'aurait qu'un seul effet: supprimer des bénéfices considérables.

Certes nous ne prétendons pas que l'industrie suisse d'armement a atteint la taille et le poids politique considérable de celle des Etats-Unis. Mais ce que nous pouvons encore éviter, en acceptant l'initiative, c'est qu'elle prenne une importance telle qu'elle puisse influencer la politique de défense nationale. Dire oui à l'initiative c'est refuser le développement incontrôlé et peut-être irréversible d'un complexe militaro-industriel en Suisse. Les prises de position similaires des autorités militaires et de l'industrie contre l'initiative montrent qu'il ne s'agit pas d'un pseudo-danger.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 194 14 septembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement

pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1972: 12 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Claude Quartier

1. Un cas exemplaire: le P-16

La mésaventure du « P-16 » montre clairement comment l'influence conjuguée de milieux militaires et industriels peut conduire à la dilapidation de crédits publics importants. Pour le profit de qui ?

Après la guerre la fabrique d'avions et de véhicules l'Altenrhein (FFA) fut chargée par les autorités de développer un projet d'avion, et cela malgré le scepticisme des experts. Six ans plus tard, en 1952, ce projet aboutit au « P-16 ». Mais en 1957 la production en série n'est pas encore possible. Le Conseil national renonce au développement de la fabrique fédérale d'avions d'Emmen, sur une proposition de l'industriel Robert Bühler de Winterthour; et cela au profit du « P-16 ». La commission militaire est alors présidée par le conseiller national Th. Eisenring, conseiller juridique de la FFA. Après la chute du premier « P-16 », l'agence Farner inonde le pays d'articles de presse optimistes qui soutiennent la demande de la FFA de mettre en chantier quatre nouveaux prototypes. Il faut préciser que la FFA a déjà commencé la fabrication de ces prototypes six mois plus tôt, sans attendre l'acceptation des crédits par le Parlement...

Cependant, malgré les déclarations apaisantes des milieux militaires et de certains milieux économiques, les critiques contre le « P-16 » s'amplifient. Cet avion est déjà dépassé par le développement de l'aéronautique internationale. Certaines industries dont les intérêts sont opposés à cette entreprise, élèvent la voix. Ainsi, lors d'une séance de la commission militaire élargie qui se tient le 25 février 1958, on apprend que la maison Schindler s'oppose à la continuation de ce projet car les contributions fédérales (en douze ans, 60 à 75 millions de francs) versées pour le développement de cet avion ne servent en fait qu'à la réalisation d'une fabrique d'ascenseurs !

Walter Bringolf intervient dans le même sens au Parlement. Le conseiller national Furgler parle d'une lutte d'influence d'intérêts privés qui se déroule sur le terrain de la Défense nationale. Malgré les critiques croissantes, Robert Bühler, lié à l'entreprise Sulzer, se prononce devant le Conseil national en faveur de l'avion suisse (coût supplémentaire 34 millions) et décrit le « P-16 » comme étant l'un des meilleurs avions d'attaque au sol.

Déjà la menace du chômage

Pourtant dès 1952 l'Association suisse de l'aéronautique (ASIA) déclarait que notre pays n'avait

pas les moyens, ni financiers, ni techniques, de procéder au développement d'un avion. Après une intense campagne au cours de laquelle des représentants patronaux aussi bien que syndicaux brandissent la menace du chômage (déjà !), le Parlement approuve le passage à la production en série. Peu après c'est la chute du second « P-16 ». Dans la commission d'enquête qui est créée, nous retrouvons Robert Bühler. Le projet « P-16 » est alors brutalement enterré.

1 La plupart des informations de ce dossier sont tirées d'une excellente étude de Beat Kappeler, « Wer profitiert von der Rüstung », parue dans la « National Zeitung » du 22 juillet 1972.

2. Les experts intéressés

Nous avons souvent parlé dans DP des commissions d'experts et du processus de décision pré-parlementaire qui tend à supprimer ses possibilités de choix au Parlement et le contrôle démocratique par le peuple. La part visible des liens entre l'industrie et l'armée, c'est dans les commissions consultatives du Département militaire qu'on peut les trouver (entre parenthèses, l'effectif total de la commission, puis le nom des membres dont la fonction ou la profession est significative).

Commission de l'armement

(8 membres)

Président : Professeur Ed. Amstutz

Paul Dinichert, directeur du laboratoire suisse de recherches horlogères

Armin Baltensweiler, direction générale de Swissair

Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère et de Interfood (Suchard-Tobler)

Jakob Bauer, direction générale de Hassler SA, Berne

Professeur Daenzler, Ecole polytechnique fédérale

Fritz König, directeur de l'Association suisse des ferblantiers-appareilleurs

Emilio Kronauer, Sécheron (BBC)

Franz Luterbacher, PDG de Brown Boveri (BBC)

Commission pour les avions militaires
(8 membres)

Président : Professeur Ed. Amstutz

Armin Baltensweiler, direction générale de Swissair

Max Epprecht, directeur de Rieter, Winterthour

Robert Lang, directeur général du Crédit suisse, conseil d'administration de Georg Fischer S.A.

Paul Waldvogel, directeur général de Charmilles, Genève

Commission des télécommunications et de l'électronique militaires
(14 membres)

Président : divisionnaire Ernst Honegger

Jakob Bauer, direction générale de Hassler SA

Arnold Braun, directeur de Siemens-Albis (contrôlé à 20 % par le Crédit Suisse par l'intermédiaire d'Electrowatt)

Paul Folini, directeur de Philips Suisse

Oskar Grob, directeur de Zellweger SA, Niederuster

3. Les fabriques fédérales d'armes: des parents pauvres

Nous lisons dans le rapport de l'Institut d'éthique sociale (p. 38): « Constatons pour terminer que trop peu d'attention a été portée à la question de savoir si une majeure partie de la production de l'industrie privée ne pourrait pas être reprise par les entreprises de la Confédération. A ce propos, le chef de l'armement constate simplement que la reprise par les ateliers fédéraux, de la production privée ne pourrait guère se réaliser sur une vaste échelle. Cette affirmation indique cependant

qu'un transfert de la production privée dans les entreprises fédérales (après aménagement indispensable) s'avérerait des plus praticables. En vérité, avant de nier toute possibilité dans ce domaine « il conviendrait d'étudier sur la base de faits concrets (comme par exemple les commandes prévues) quelles seraient les mesures à prendre à cet effet » (H. Schulthess, dans sa conférence de Lenzbourg).

A plusieurs reprises au Parlement et dans d'autres milieux on a demandé la fermeture des fabriques fédérales d'armes. Le rapport Weber lui-même n'est pas tendre pour ces ateliers, leur capacité économique et technique. Le Conseil fédéral lui

aussi, dans ses lignes directrices concernant la politique d'armement, a précisé qu'il s'adresserait le plus possible à l'industrie privée, réservant aux ateliers fédéraux les travaux non rentables et ceux qui sont soumis au secret militaire! Où l'on retrouve la vieille formule: socialiser les coûts, privatiser les bénéfices. Formule qu'illustre parfaitement le directeur Grossbacher, du groupe de l'armement, lorsqu'il déclarait en 1968 devant l'Association suisse pour la technique militaire, que l'Etat devait financer à 100 % la recherche militaire et qu'un remboursement partiel n'était envisageable qu'au cas où une utilisation civile serait possible ultérieurement. Il faut préciser que deux ans plus tôt on avait pu lire ce même argument dans un opuscule édité par cette même Association suisse pour la technique militaire, fort liée à l'industrie d'armement.

Quand une affaire paraît intéressante, l'industrie privée n'hésite pas à concurrencer les fabriques de la Confédération. Ainsi les ateliers fédéraux de Thoune décident, après le succès des chars 61 et 68 de développer toute une série de blindés. C'est le moment que choisit la fabrique de véhicules de Kreuzlingen pour proposer à la Confédération l'étude et la réalisation d'un chasseur de chars. Un consortium a déjà été créé au sein de l'Association suisse des constructeurs de machines pour cette opération. Mais cette fois-ci, la Confédération déclina les offres de l'entreprise privée.

T.-A.-Fernaussgabe

Le titre allemand s'impose pour signaler l'édition en langue allemande que le Tages-Anzeiger de Zurich publie hebdomadairement depuis 1967. Diffusé par avion dans plus de 100 pays (un tiers à destination des Etats-Unis et du Canada), imprimé sur papier mince, sur seize pages, ce supplément atteint, par exemple, 36 abonnés en Nouvelle-Zélande. Tirage actuel: plus de 5600 exemplaires. Une presse qui se porte bien.

Max Lattmann, directeur de Contraves SA (Bührle)

Arnold Schellenberg, vice-directeur de Standard Téléphone + Radio (filiale de la firme mondiale ITT)

Rudolf Schüpbach, directeur de BBC

Walter Stricker, vice-directeur de Autophon SA

Commission de la défense contre avions

(9 membres)

Président: commandant de corps Eugen Studer

Jean-Jacques Bolly, directeur de Grieser

Hans Burckhardt, sous-directeur de la Rentenanstalt

Georg Gerber, vice-directeur de Sulzer SA

Adolf Gugler, directeur des Forces motrices de la Suisse centrale (contrôlées par le Crédit Suisse à travers Electro-Watt)

Ugo Kappenberger, de Siemens-Albis SA

Eugen Strüby, directeur de Contraves SA (Bührle)

Commission militaire d'électricité

(11 membres)

Président: Colonel Etienne Duval

Josef Blankart, directeur des Forces motrices de Suisse centrale

Urs Sieber, administrateur-délégué de la Cellulose Attiholz

Ernst Trümpy, directeur de Aar-Tessin (contrôlé par Motor Colombus)

Commission de l'aviation

(9 membres)

Président: commandant de corps Eugen Studer
Friedrich Dannecker, directeur de Heberlein SA

Ulrich Näf, directeur de la Schweizerische Industriegesellschaft (SIG)

Rodolf Schmid, directeur de Sulzer SA

Heinrich Uehlinger, de Bührle

Commission des blindés

(9 membres)

Président: Jurg Schoellhorn, Brasserie Haldengut

Edwin Somm, ingénieur à BBC

Gottfried Straub-Gyr, Landis et Gyr, Zoug

Commission du génie et des fortifications

(8 membres)

Président: brigadier Maurice Brun

Hans Hubmann, technicien chez Georg Fischer SA

Heinrich Pfändler, chef de la place d'aviation de Berne, Alpar SA

Jürg Shoellhorn, brasserie Haldengut

Rapport sur les rapports annuels

Sur les quelque 60 000 sociétés anonymes enregistrées en Suisse, 800 seulement ont procédé à l'émission et au placement de leurs actions auprès du public, et se trouvent comme telles dans l'obligation pratique de publier leur bilan et leurs comptes annuels. Inutile de préciser qu'elles le font avec un zèle inégal; la « Firmenpublizität » va pourtant s'améliorant, grâce notamment à l'insistance d'une commission ad hoc de la Société suisse des analystes financiers, qui ne cessent de réclamer la publication de ratios et de chiffres consolidés clairs et honnêtes.

Analysant de son côté les rapports pour 1971 publiés par les plus grandes sociétés de Suisse, le bi-hebdomadaire suisse alémanique « Finanz und Wirtschaft » a publié quelques données

intéressantes. Selon la présentation et le tirage, la publication du rapport annuel revient à moins de deux francs l'exemplaire (Zurich-assurances, Swissair), à Fr. 2.25 (Ciba-Geigy), à Fr. 3.— chez Nestlé, à une thune chez Sulzer, à huit francs à la Réassurance, à plus de treize francs même chez Elektro-Watt, qui édite une fois par an un rapport-prospectus PR luxueux.

Les tirages varient d'une société à l'autre, selon la distribution des actions et du rapport : quelques milliers chez Jelvoli ou Georg Fischer, 15 000 chez Brown-Boveri ou Landis & Gyr, le triple chez Sandoz; Nestlé atteint 82 600 (en français-allemand-anglais), Ciba-Geigy 87 000 (id.) et la SBS la centaine de milliers (idem, plus espagnol et italien). Tous les rapports paraissent au moins en allemand, de nombreuses sociétés faisant les frais d'une traduction au moins abrégée en français et en anglais.

L'italien, troisième langue nationale, est totalement délaissé (sauf à la SBS).

A part les actionnaires, les banques et les « autorités », qui reçoivent généralement les rapports annuels des sociétés, celles-ci ont des destinataires plus inattendus sur leurs plaques-adresses : les universités chez les chimiques (sauf Hoffroche, qui ne diffuse son bilan que par le canal plus discret des banques), et même les écoles secondaires et primaires chez Alusuisse, Nestlé, la Réassurance. Au titre des relations humaines, certaines sociétés envoient leurs comptes illustrés à leur personnel : ainsi les collaborateurs de la BBC, de Ciba-Geigy, d'Elektro-Watt, de GF, de Nestlé, de Sandoz, de Sulzer notamment trouvent dans leur boîte aux lettres la carte de visite annuelle de leur employeur, et peuvent méditer à la maison sur les résultats auxquels ils ont contribué contre « juste rémunération ».

Et si un agriculteur voulait prendre des vacances...

On le sait ou on l'ignore, les exploitations agricoles sont d'une extrême vulnérabilité. L'agriculture a pu obtenir des prix garantis, elle a su se protéger plus ou moins des co-héritiers alléchés par son principal outil de travail : la terre, mais elle reste désarmée face au problème de main-d'œuvre. Sous la pression des coûts de production qui augmentent, du capital machine plus puissant qu'il faut renter, les domaines s'agrandissent, le personnel diminue. Le produit brut par unité de main-d'œuvre augmente.

Rationalisation, modernisation, une médaille qui a pourtant son revers.

Une femme, trois enfants encore jeunes, trente à quarante bêtes qu'il faut soigner, la moisson qui mûrit, c'est le train-train quotidien de beaucoup d'exploitations. Un seul homme à leur tête. Pendant des années, rien, sinon chaque jour, dimanche, Nouvel-An, août ou décembre, il faut être là. Puis, une bêtise, un accident, la fatigue ou la maladie, qu'importe, l'agriculteur se trouve dans un lit d'hôpital. C'est la catastrophe. Une exploitation prospère peut disparaître en quelques mois. Elle sera absorbée par les voisins, qui rationaliseront un peu plus leur travail...

La profession tente depuis plusieurs années de se garantir d'un tel risque : des services de

dépannages sont créés. Les employés, des agriculteurs assez souples pour s'adapter à n'importe quel système d'exploitation, devraient être à disposition pour remplacer un patron défaillant.

Si la pénurie de main-d'œuvre est grave, on peut cependant imaginer qu'il y a peu d'agriculteurs disposés à abandonner leur domaine pour aller en cultiver un autre; le coût d'une journée de travail s'élève à Fr. 60.— (nourriture et logement à la charge de l'agriculteur, ce qui interdit l'embauche d'un tel personnel aux petites entreprises). D'autre part, la soudaineté des accidents oblige à avoir à disposition une main-d'œuvre qu'il est difficile d'employer à plein temps. D'où une demande qui excède très largement l'offre.

A part l'incapacité de travail, le service mili-

Bilans helvétiques

La Suisse aujourd'hui se vend bien. Non pas seulement pour les spéculateurs fonciers, mais aussi pour les libraires. Plus de semestre désormais sans que l'édition ne propose soit des ouvrages consacrés à notre histoire nationale récente — notamment durant le Second conflit mondial — soit des descriptions, des analyses, des interprétations des problèmes actuels. De cette vogue nouvelle, signe d'un renouveau d'intérêt, deux ouvrages récents sortent du lot, qui méritent de ne pas passer inaperçus.

Le premier est un petit volume qui vient de paraître, fait encore assez rare pour être remarqué, en France, chez Armand Colin dans la collection U2. « La Suisse contemporaine » de Jean Rohr, maître-assistant dans une université parisienne, analyse la société et la vie politique contemporaine de notre pays. Mais il le fait d'un

point de vue fort large. Puisque, opposant la Suisse mythique des monts neigeux au malaise helvétique sourdement ressenti par beaucoup, il présente tout d'abord quelques-unes des contradictions de notre société bousculée par des mouvements démographiques, économiques, sociaux rapides. Ce qui est une façon d'aborder le fonctionnement des institutions et surtout les mécanismes des décisions politiques, dominés par l'intervention croissante des groupes socio-professionnels, le poids des moyens de communication de masses, le glissement vers le pouvoir exécutif et administratif. Ainsi commence un présent où se repose le problème de la répartition des tâches et des ressources entre Confédération et cantons et où s'esquissent les traits d'un fédéralisme coopératif qui sera peut-être en mesure de sauvegarder l'originalité du système helvétique malgré le vieillissement des institutions et la remise en cause des comportements et des valeurs traditionnels. Et pour tous ceux qui souhaitent mieux comprendre l'évolution rapide que nous venons de

vivre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ouvrage d'Erich Gruner « Die Schweiz seit 1945/ La Suisse depuis 1945 » apportera de nombreux renseignements et plusieurs leçons. Certes, tout n'est pas d'égale valeur dans ce recueil de conférences prononcées durant l'hiver 1969/1970 aux Universités populaires de Berne et Zurich. Mais la plupart des conférenciers, qu'il s'agisse de spécialistes comme Jean-François Aubert (droit constitutionnel), Wilhelm Bickel (croissance et structure économique), de journalistes comme Frank Jotterand (politique culturelle), d'hommes politiques comme Max Petitpierre (politique étrangère), se sont efforcés de tirer les leçons des 25 dernières années au plus près des événements selon leur orientation politique ou culturelle.

Fait significatif, la conclusion de Jean Rohr rejoint celle qu'Erich Gruner tire du recueil dont il a dirigé la publication et des nombreux travaux qu'il anime dans son Institut d'histoire et de sociologie de la Suisse contemporaine. Une triple conclusion, pourrait-on dire en résumé. Tout d'abord la constatation d'un vieillissement certain de nos institutions par le pourrissement de certaines situations, qui se manifeste aussi bien sur le plan politique (affaire du Jura, objection de conscience), que sur le plan social. Ensuite l'évolution sensible du fonctionnement de la démocratie helvétique, le système et ses valeurs ayant perdu une partie de son pouvoir d'intégration. Enfin une lente, mais irréversible ouverture au monde contemporain qui remet en question non seulement le concept de la neutralité, mais l'ensemble de la société helvétique. Pour l'un comme pour l'autre, une Suisse, victime en quelque sorte de sa prospérité et de sa continuité, est en train de rompre sous l'empire des nécessités avec un laissez-faire par quoi se résumait toute sa philosophie d'Etat. Mais, plus profondément encore, toute l'évolution technique et économique actuelle est dominée par la menace d'une dépolitisation qui mine les fondements mêmes du régime. Il y a dans ces diagnostics convergents plus qu'une direction de recherches académiques.

taire reste la principale cause d'arrêt d'activité, sans parler des pointes saisonnières de travail et des vacances (encore inconnues de la plupart des agriculteurs : où l'insécurité de l'entreprise se double d'une injustice sociale).

La moitié des demandes en définitive peuvent être satisfaites. Succès ou échec ? Chacun reste libre de voir le verre à moitié plein ou à moitié vide.

Les paysans du Jura bernois ont choisi un autre modèle. Au lieu de faire du dépannage agricole un service interne à la profession, ils ont cherché la participation des communes et des œuvres sociales, partant de l'idée que la collectivité peut bien contribuer à cette entraide. Quarante communes sur cent quarante-six ont répondu favorablement à cette initia-

tive et cotisent à ce service ; les œuvres sociales ont débloqué un crédit modeste, mais qui permet de diminuer de moitié les frais à la charge de l'agriculteur. Fondé dans cette optique, le dépannage reste exclusivement réservé à ceux qui en ont un impérieux besoin (le motif « vacances » est donc inacceptable).

Conclusion : les failles des systèmes vaudois et jurassien sont maintenant claires. Chez les uns la demande subite est difficile sinon impossible à satisfaire, les dépanneurs engagés à plein temps étant toujours occupés ailleurs ; chez les autres une seule catégorie de demandes est prise en considération, les dépanneurs auxiliaires ne se déplaçant qu'en cas de force majeure. S'impose, semble-t-il, la recherche d'un compromis entre ces deux types de dépannage dont le principe est acquis.

Deux attitudes possibles

Ces événements de Munich...

— La première pensée qui me vient — je ne parle pas de l'émotion — c'est par comparaison d'approuver d'autant plus la ligne que suivit le conseiller fédéral Graber (et qui lui a été tant reprochée dans certains milieux), qui consista à faire la seule chose qu'il pouvait faire, qui était de sauver à tout prix les otages, c'est-à-dire des innocents. Et prétendre que ce faisant, il encourageait les terroristes à récidiver est une plaisanterie : on a pu voir depuis que la ferme attitude d'Israël, à tout le moins, ne les a pas découragés.

— La deuxième, toujours par comparaison, est d'admirer le Vietnam qui, dans une situa-

tion aussi difficile, n'a jamais recouru à certains moyens, soit par intelligence politique, soit par respect de certains principes *absolus*. Pour en venir au cas présent, il me semble que deux attitudes sont possibles, et deux seulement :

— Ou bien l'on estime que l'injustice faite aux Palestiniens est telle qu'elle justifie, ou tout au moins explique, le recours à des actes effroyables — ce n'est pas mon avis — et alors, d'une part on devait en passer par leurs exigences et, d'autre part, s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire le cas échéant faire pression sur Israël pour que soient évacués les territoires occupés en 1967, et trouvée une solution équitable à tout le problème ;

— ou bien l'on estime que rien ne saurait excuser certains actes et ceux qui les approuvent, et dans ce cas, d'une part il fallait encore et

toujours en passer par les exigences des terroristes pour satisfaire à ce premier impératif qui est de sauver les innocents et, d'autre part, il faut rompre toutes relations avec les Etats qui, de près ou de loin, soutiennent ces terroristes, de même qu'on rompt toutes relations en temps de guerre.

Un devoir impérieux

On — en l'occurrence, l'Allemagne fédérale ; nous en d'autres occasions — ne peut pas s'écrier que tel ou tel pays est une pépinière d'assassins, et continuer d'entretenir avec lui des relations commerciales, d'accueillir ses ressortissants, voire même de lui vendre des armes. C'est impossible, contradictoire, etc. Cette deuxième attitude ne dispense pas d'ailleurs

GENÈVE

Transports en commun : les discours et les actes

Les partis bourgeois ont inclus dans leurs programmes électoraux le problème des transports en commun. C'est à la mode, comme l'environnement et la protection des consommateurs.

Les Genevois ont encore en mémoire le discours du conseiller d'Etat Henri Schmitt au dernier Salon de l'automobile, dans lequel il décrivait une ville idyllique restituée aux piétons et aux transports publics. Les actes n'ont pas suivi. Dans le même ordre d'idées un député démocrate chrétien invitait « le Conseil d'Etat à envisager la création d'un organisme chargé d'étudier et de définir une politique globale des transports en commun ». Qu'en des termes choisis...

L'Institut de Vie, lui, prit le parti d'un langage plus direct. Les parkings s'implantent aux quatre

coins de la ville, et même au centre, sans attendre les longues études des aménageurs et risquent de déterminer d'une manière irréversible la circulation urbaine. L'Institut lance en été 1971 une initiative législative en termes généraux, qui demande la concrétisation de six principes :

Un nouvel éclairage

- priorité aux transports publics
- statut de service public à la Compagnie genevoise des tramways électriques (CGTE)
- revalorisation de la profession d'agent de la CGTE
- augmentation quantitative des transports publics
- amélioration qualitative
- gratuité.

L'initiative est signée par 15 000 citoyens ; c'est un succès.

En automne le Conseil d'Etat répond à sa ma-

nière par une augmentation sensible des tarifs. Il déclare d'autre part que l'initiative est plutôt une pétition, et comme telle n'engage pas les autorités, et que, si c'est une initiative, elle est anticonstitutionnelle, car elle viole le principe de la séparation des pouvoirs. Deux commissions du Grand Conseil s'emparent alors de l'affaire. En mars 1972, on se résout à demander un avis de droit au professeur Aubert. Nous voilà partis dans les arcanes du droit. Pourtant non. En juillet déjà le professeur Aubert rend sa réponse. Elle est claire et nette : il s'agit bien d'une initiative, elle répond au principe de l'unité, elle n'est pas anticonstitutionnelle, le Grand Conseil peut se mettre au travail sans crainte.

De son côté, le Parti du travail vient de présenter un projet de loi qui prévoit la reprise de la CGTE par l'Etat.

Deux manières d'envisager des solutions au problème de la circulation et de l'urbanisme : les discours de cantine et les actes.

du devoir impérieux de chercher une solution au problème.

Conclusion : vous regrettez vraiment beaucoup que les munitions employées, tant d'un côté que de l'autre, n'aient pas été de fabrication suisse ? Non ? Alors travaillez de toutes vos forces à ce que l'initiative contre les exportations d'armes soit acceptée, car s'il est bien vrai que nous n'exportons pas à destination d'Israël et des pays arabes, en revanche nous exportons allègrement et continuerons d'exporter comme par le passé en direction du Portugal (qui comme chacun le sait mène en Afrique une guerre coloniale) ou de la Bolivie, de l'Uruguay, du Paraguay, de Panama, etc., où sévit parfois ce qui ressemble fort à une guerre civile et qui demain pourraient se trouver engagés dans une guerre tout court.

J. C.

GENÈVE

Les baraques à tout faire

Le regroupement s'est fait sans bruit : vigilants d'obédience schwarzenbachienne, indépendants, libéraux, radicaux, démo-chrétiens opposent un « non » unanime au crédit destiné à la construction d'un collège secondaire Henri-Dunant dans le quartier résidentiel de Florissant et soumis au suffrage populaire.

Cette sainte alliance trahit une option politique extrêmement grave au-delà du mélange de gros intérêts et de petite politique.

Deux détails seulement sur le deuxième aspect en question : on trouve à l'origine du référendum les propriétaires des terrains avoisinant le futur collège. Craignant de voir se ralentir l'augmentation constante de la valeur de leurs biens, ils réussissent à faire prendre en charge leur revendication par les sections locales, puis cantonales des partis libéraux et chrétiens sociaux.

Second et dernier détail : l'appareil du Parti libéral porte ainsi un coup au magistrat qui est censé le représenter au gouvernement, M. François Picot, chef du Département des travaux publics. On ne pardonne pas à cet homme honnête et indépendant d'avoir été choisi par le peuple au détriment du candidat de l'appareil, M. Jacques Vernet, avocat fort lié aux milieux immobiliers. Voilà pour Clochemerle. L'essentiel est ailleurs. Les initiateurs du référendum veulent deux choses : le transfert du projet sur le terrain déjà occupé par le cycle d'orientation de la Florence, ce qui avec la deuxième école de commerce aboutirait à une concentration de 3000 écoliers. Ils veulent surtout des économies et présentent un contre-projet qui permettrait d'économiser 14 millions sur 44. Comme ils ont eu la prudence de ne pas le rendre public, on en est réduit aux données révélées lors de la conférence de presse et au cours de laquelle les grandes lignes ont été publiées. Il est d'ores et déjà évident qu'au chapitre du volume, leur projet sacrifie les dégagements, tout ce qui distingue une construction normale d'une cité d'urgence. Ils se sont du reste explicitement référés aux préfabriqués que le BIT a dû édifier après l'incendie de certaines de ses baraques en attendant l'achèvement de son nouveau siège. On ne peut plus clairement annoncer la couleur : après le style HLM et le baraquement pour saisonniers, on prône sans vergogne la baraque-école en attendant sans doute la baraque-hôpital pour les patients de troisième classe.

Les milieux dirigeants de l'économie parent ainsi à une grave-menace ; devant la montée des besoins collectifs (sécurité sociale, logement, enseignement, environnement) certains pourraient envisager un transfert du secteur privé au secteur public, une ponction fiscale accrue sur les fortunes et les revenus les plus élevés. Il s'agit donc pour eux d'obtenir à tout prix des économies du secteur public : les baraques-écoles en sont une. Pendant ce temps (construction et transformations), la ville se couvre de banques et de bureaux au sujet desquels il est difficile de dire qui l'em-

porte du luxe ou de la laideur. Parmi les dépenses publiques, certaines sont tabou : celles qui ont une incidence directe sur l'économie privée. A l'exception des Vigilants, tous les partis opposés au crédit pour le collège Henri-Dunant ont approuvé le parking de Cornavin et le crédit de 48 millions pour l'aéroport de Cointrin.

On voit que Clochemerle peut servir de cadre à un débat fondamental. Loin de tout luxe, les écoles doivent être conçues en fonction de l'importance de l'activité qui s'y déroule et les baraques améliorées qu'on veut nous imposer ne font pas l'affaire.

Reste à prévoir des écoles qui une fois les classes terminées seraient ouvertes à tous et utilisées pour l'animation des quartiers et des villages. Ce n'est pas là seulement une question d'architecture.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Ne partez pas M. Celio !

« Celio — doit rester, Schulthess — veut s'en aller », tels sont les titres de deux articles du « Sonntags-Journal » (37). Dans le premier, Urs Rot commente la campagne des radicaux bernois « plutôt de droite » pour retenir leur ami politique « plutôt de la gauche libérale ».

L'article sur la démission du chef de l'armement est complété par une interview, mais nous restons sur notre faim. Retenons cette réponse à la question : « Retournez-vous aux Etats-Unis ? » — « Pas pour le moment. Je n'ai pas cette intention. »

C'est aussi à la démission du chef de l'armement que la « Weltwoche » (36) consacre un long article terminé par une citation de la « Gazette de Lausanne ». L'intervention française donne à Ulrich Kägi l'occasion d'écrire un article contre l'initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes.

La hausse des impôts fédéraux: beaucoup plus qu'un simple ajustement

On savait que la commission des finances du Conseil national en avait formulé le vœu; on savait que le Département des finances y était décidé et qu'il avait convoqué les représentants des Cantons pour les en avertir par courtoisie.

Aujourd'hui le Conseil fédéral a pris la décision. L'intention n'est donc plus administrative, elle est politique : les impôts fédéraux augmenteront.

5 % + 10 %

Le projet, déjà connu et chiffré, se résume ainsi : Suppression des rabais (5 %, qui subsiste sur l'impôt fédéral direct). Utilisation de la marge de flexibilité : (10 % sur l'impôt direct et l'impôt sur le chiffre d'affaires).

Dès que ces mesures pourront déployer plein effet (1975), elle devront rapporter 500 millions à la Confédération.

Il semble que le projet sera présenté en un seul paquet, donc soumis à référendum facultatif. De la sorte le Conseil fédéral prend un risque, car la suppression du rabais (5 %) aurait pu être décidée, seule, et sans crainte de barrage populaire. L'exécutif a donc estimé que « deux tu l'auras » valaient mieux qu'« un tien ».

Le projet n'est pas mineur. Pour l'impôt fédéral, il signifie une hausse de plus de 15 %.

Et après ?

Il semble que l'administration fédérale soit décidée à ne pas en rester là. La presse a fait part de ses velléités d'introduire, ou plutôt de réintroduire, la taxation annuelle. Cela signifierait que l'on paierait en 75 sur ses revenus de 74, et non sur la moyenne de deux années antérieures. Il en résulterait une augmentation de 25 % de l'impôt. Il est vrai que dans cette perspective il faudrait tenir compte de la progression à froid et

apporter des correctifs. Le saut serait quoi qu'il en soit considérable.

Il n'est toutefois pas certain que le Conseil fédéral ou les Chambres acceptent de telles propositions qui bouleverseraient aussi la fiscalité des Cantons. Ici manque la décision politique.

La proposition fédérale est commandée par des soucis budgétaires et conjoncturels. La Confédération va, peut-être, entrer dans l'ère des déficits que les Cantons connaissent depuis longtemps. Ces déficits lui paraissent d'autant plus inadmissibles que l'inflation galope.

Est-ce le bon bout ?

D'où la décision de principe. C'est mieux que le laisser-faire. Il n'en demeure pas moins que l'on court ainsi au plus pressé et que ce faisant l'on néglige cette fameuse réforme des finances fédérales, à laquelle on rêve depuis si longtemps. Plus exactement, on en force le chemin en douceur dans le sens centralisateur le plus traditionnel.

Une réforme connue

L'évolution sociale, démographique, place les collectivités devant des charges accrues. La démonstration n'est plus à faire.

Jusqu'ici l'accroissement des dépenses était supporté de manière inégale. Les Cantons ont payé d'abord. Aujourd'hui les Cantons riches eux-mêmes sont sur les genoux. Voyez la situation de Zurich. La Confédération à son tour va être atteinte.

La conclusion logique, c'est qu'il faut repenser les ressources de l'ensemble des collectivités publiques et non pas se disputer, dans le cadre du système actuel, la manne.

Dans une répartition nouvelle, on ne peut prévoir

qu'une amélioration des ressources directes des Cantons à la condition que soit mis fin à toutes sousenchère et concurrence fiscales : uniformisation de l'impôt sur les sociétés — taux-plancher de l'imposition sur les gros revenus.

Dans la mesure où la Confédération devra accroître ses ressources indirectes est posé un problème politique.

Il ne peut être surmonté que par la mise sur pied simultanée d'un programme de politique sociale, notamment en matière d'assurance-maladie. Il faut que le caractère non-soical de l'impôt indirect soit intégralement compensé.

Problèmes politiques

Cette solution est la seule possible à nos yeux, la seule aussi qui puisse trouver une majorité dans le peuple et les Cantons.

Une fois de plus, il faut constater que le « courons au plus pressé » nous en éloigne.

Wait and see (1936-1972)

L'espoir
Qui se droguait
Se fit désespérance.

Rouge sang
Noir exil.

Puis la mort espagnole.

Puis rien.

Puis le tourisme.

Gilbert Trolliet